

# Permanences juridiques électroniques pour tous les salariés

*Envoyez toutes vos questions sur la boîte mail suivante :*

[permitm@justi-ce.fr](mailto:permitm@justi-ce.fr)

*Le CSE vous propose un service d'assistance juridique. N'hésitez pas à envoyer vos questions, elles seront traitées de manière confidentielle par les juristes de la société Justi-CE Formation et Conseil.*

Nous sommes là pour **vous aider et vous conseiller**.

Des juristes confirmés répondent à vos questions dans ces différents domaines :

> **DROIT DE LA FAMILLE**

Procédure de divorce, séparation, autorité parentale, filiation, mariage, pacs, ...

> **DROIT DES SUCCESSIONS**

Ordre des héritiers, droit de succession, ...

> **DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE**

Indemnisation d'accidents ou de sinistre, litiges avec assureurs, recours contre un tiers, ...

> **DROIT DU LOGEMENT**

Locations, copropriété, mitoyenneté, servitudes, accession à la propriété, compromis de vente, ...

> **DROIT DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION**

Permis de travaux, permis de construire, lotissements, contrat de construction, ...

> **DROIT DE LA CONSOMMATION**

Achat à crédit, garantis des vices cachés, dossier de surendettement, contrat d'assurance, ...

> **DROIT PENAL**

Constitution de partie civile, incarcération, ...

Cette intervention vous garantit :

- des solutions personnalisées à vos problèmes du quotidien
- des informations juridiques simplifiées et complètes